

*L'énergie*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je dois dire que le député qui vient de parler a fait preuve d'une démagogie tout à fait incroyable. D'après lui, seul le gouvernement fédéral est responsable du fait que le projet Alsands a avorté. C'est là le même genre de remarques démagogiques et de foutaises que nous sort invariablement l'opposition sur les questions énergétiques. Chaque fois que le gouvernement fédéral s'intéresse à une politique nationale, certains députés, surtout des conservateurs, crient au sacrilège.

Le député devrait savoir et être assez honnête pour dire au public que l'erreur de minutage dans le projet Alsands a été due au fait que le premier ministre Lougheed et son gouvernement ont alors décidé que ce projet dépendrait de l'heureuse issue des négociations en vue d'un accord sur le prix du pétrole. C'était en 1980 et 1981, bien avant que les compagnies en question n'annulent le projet Alsands après l'offre très attrayante faite par les deux gouvernements au printemps 1982. C'est là qu'on a commis une erreur très regrettable.

Le premier ministre Lougheed a décidé de remettre ce projet à plus tard. Au cours de l'automne 1980 et de l'hiver 1981, il aurait pu obtenir des concessions fiscales pour le projet Alsands. En effet, le gouvernement fédéral et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répétaient constamment à la Chambre et ailleurs qu'ils étaient prêts à s'entendre avec l'Alberta sur ce plan. Néanmoins, le premier ministre de cette province a décidé de ne pas aller plus loin. C'était bien avant l'entente sur le prix du pétrole, au début de septembre ou à la fin d'août.

Le premier ministre Lougheed a utilisé le projet Alsands comme monnaie d'échange au cours de ces négociations très laborieuses. Je ne veux pas dire qu'il ait eu tort, car il sait très bien protéger les intérêts des citoyens de sa province. Il a pris la décision politique de ne pas permettre la réalisation du projet, de ne pas négocier le régime fiscal avec le gouvernement du Canada ni avec les sociétés avant d'obtenir un accord sur les prix pétroliers. Voilà. C'est lui qui a pris cette décision, et pas le gouvernement fédéral.

Je me souviens nettement des discussions que nous avons eues à notre caucus, et de celles qu'il y a eu ailleurs quand nous plaidions auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour qu'il fasse davantage pour assurer le lancement d'un projet qui s'imposait, comme l'a dit le député, non seulement au plan des approvisionnements énergétiques, de la sécurité de nos approvisionnements pour l'avenir du pays, mais aussi à cause des retombées industrielles qu'il devait avoir pour l'ensemble du pays. Cependant, le gouvernement albertain a refusé de négocier un régime fiscal avant la conclusion d'un accord sur les prix pétroliers.

C'était une erreur, une erreur regrettable. Nous connaissons tous la suite. Avec l'arrivée de 1982, la situation des prix est devenue précaire. Malgré la très intéressante offre faite par les deux niveaux de gouvernement, les sociétés ont décidé de ne pas donner suite. A cette époque, les deux gouvernements ont tout tenté, mais il était malheureusement trop tard. L'offre présentée conjointement par les deux gouvernements assurait tout d'abord que la participation privée serait d'au moins 50 p. 100, mais compte tenu des amortissements fiscaux normaux, les deux gouvernements auraient garanti 68 p. 100 des dépenses du secteur privé à l'étape précédant la mise en production. Deuxièmement, il ne serait prévu aucun remboursement d'intérêts ou de principal avant la mise en route. Les intérêts sur le

prêt garanti pourraient être capitalisés et ajoutés au solde du crédit en cours, avec augmentation correspondante de la garantie. Après la mise en production, 58 p. 100 des recettes nettes touchées par le secteur privé seraient versées sur les garanties de prêt. Les recettes nettes seraient considérées égales aux recettes brutes moins 110 p. 100 des frais d'exploitation, moins les additions d'investissement, moins la redevance brute albertaine de 5 p. 100.

Je pourrais m'étendre là-dessus, mais je pense que tout cela a déjà été dit publiquement. Le résultat, c'est que les sociétés pétrolières privées se sont retirées du projet, malgré l'offre gouvernementale qui aurait délesté les investisseurs privés d'une bonne part des risques financiers. Ces investisseurs privés auraient quand même conservé une participation de 50 p. 100 dans l'affaire. En tout, l'aide apportée directement et indirectement par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta aurait couvert 84 p. 100 des coûts du projet estimé alors à 13.9 milliards. C'était en 1982, et cet investissement serait maintenant, je le suppose, bien supérieur à 14 milliards de dollars.

Le député a parlé de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Une fois de plus, les conservateurs considèrent que le gouvernement fédéral a commis un sacrilège en prélevant une taxe à la source. Selon eux, c'est malheureux, car l'on s'attaque directement à la marge brute d'autofinancement. Cependant, les redevances provinciales sont prélevées directement à la source et personne ne semble s'en inquiéter. Ce n'est que lorsque le gouvernement fédéral décide d'en faire autant que l'on s'y oppose. Il semble que les gouvernements provinciaux, eux, peuvent adopter cette ligne de conduite. Je ne vois pas comment les députés peuvent justifier cette position à moins qu'ils ne veuillent simplement s'opposer à toutes les mesures prises par le gouvernement fédéral.

La taxe sur les recettes pétrolières et gazières ne serait entrée en vigueur qu'une fois remboursés les prêts garantis. Le taux d'imposition aurait été de 16 p. 100 mais, à l'heure actuelle, avec les changements qui ont été annoncés récemment, il serait moindre. A moins d'être tout à fait contre cette taxe, position adoptée, je le sais, en toute sincérité par certains députés, je ne vois pas comment l'on peut dire qu'elle soit la seule raison pour laquelle ce projet n'a pas été réalisé. Cette taxe, répétons-le, ne serait entrée en vigueur qu'une fois remboursés les prêts garantis.

• (1640)

Je voulais intervenir brièvement dans ce débat qui revêt beaucoup d'importance comme l'a signalé le député d'Athabasca (M. Shields). Je suis heureux de voir que certains projets sont maintenant en voie de réalisation, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) s'est assuré que certains changements seront apportés au régime fiscal et que le gouvernement a demandé à la société Petro-Canada de participer à la mise en valeur des sables bitumineux et à la valorisation du pétrole lourd. Selon moi, il le fallait pour garantir nos approvisionnements énergétiques et pour assurer que les autres régions du pays profiteront des retombées industrielles de ces énormes projets.